



Réunion du Comité Syndical

du 29 mars 2016

CS - 3.06
Compte administratif 2015

RAPPORT
Présenté par Monsieur Pierre REY
Vice-président

Le vingt-neuvième jour du mois de mars de l'année deux mil seize à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente-six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Olivier DEROY, président pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Jacques BONIN, Jean-Claude MARTIN, Jean-Pierre CUENIN, Mme. Marie ROCHETTE DE LEMPDES jusqu'au point CS-3.07 inclus

S.I.C.T.O.M. : MM Patrick MIESCH, Sébastien FLOTAT, Emile EHRET, Luc SENGLER jusqu'au point CS-3.09 inclus, Hervé GRISEY, Pierre REY

C.C.S.T. : MM. André HELLE, Claude BRUCKERT, Pierre VALLAT

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : Mme. Bernadette PRESTOZ, M. Michel ORIEZ

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT

Le quorum est atteint : 15 présents

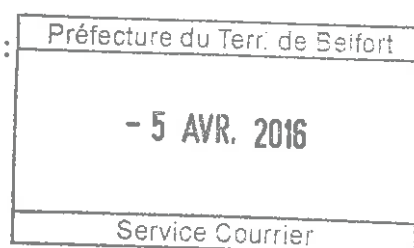
(Monsieur DEROY, Président, ne prenant pas part au vote, il n'est pas comptabilisé parmi les présents pour le calcul du quorum)

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : M. André PICCINELLI

C.C.S.T. : M. Jean LOCATELLI jusqu'au point CS-3.07 inclus



Etaient excusés

- **Délégués titulaires :**

C.A.B. : MM. Yves VOLA, Bernard DRAVIGNEY, Ian BOUCARD

S.I.C.T.O.M.: NEANT

C.C.S.T. : NEANT

- **Délégués suppléants :**

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : Mme. Félice ZWINGELSTEIN, M. Michel JARDON

C.C.S.T. : NEANT

Etaient absents

- **Délégués titulaires :**

C.A.B.: Mme. Françoise RAVEY

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT

- **Délégués suppléants :**

C.A.B. : MM. Stéphane GUYOD, Philippe CHALLANT, Leouahdi Selim GUEMAZI, Raphaël RODRIGUEZ, Thierry PATTE, Mmes. Loubna CHEKOUAT, Marie-Laure FRIEZ

S.I.C.T.O.M : MM. Gilles HEINRICH, Thierry STEINBAUER, Henri OSTERMANN,

C.C.S.T. : MM. Frédéric ROUSSE, Thierry MARCJAN



Réunion du Comité Syndical

du 29 mars 2016

CS - 3.06

Compte administratif 2015

RAPPORT

Présenté par Monsieur Pierre REY
Vice-Président

En application des dispositions de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical est tenu de se prononcer sur le compte administratif de l'année écoulée, avant le 30 juin de l'exercice en cours.

Conformément à l'article L 2121-14 du C.G.C.T, il appartient au Comité Syndical de désigner un de ses membres pour présider la séance pendant l'examen du compte administratif et de procéder à son adoption hors de la présence du Président.

Monsieur Pierre REY, Vice-Président est désigné à cet effet.

Le SERTRID ayant opté pour un assujettissement à la TVA, les montants indiqués sont des montants H.T.

Le compte administratif 2015, dont un exemplaire est annexé au présent rapport, fait apparaître les résultats d'exécution suivants (hors reports) :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	35 138 058.21 €	37 157 610.28 €	2 019 552.07 €
Investissement	52 590 334.58 €	52 269 897.30 €	-320 437.28 €
Total	87 728 392.79 €	89 427 507.58 €	1 699 114.79 €

Les résultats consolidés, avec solde des résultats n-1 et restes à réaliser) au terme de l'exercice 2015 sont les suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultats reportés n-1	Résultat comptable cumulé
Fonctionnement	35 138 058.21 €	37 157 610.28 €	2 690 570.13 €	4 710 122.20 €
Investissement	52 590 334.58 €	52 269 897.30 €	-1 794 902.64 €	-2 115 339.92 €
Total CA	87 728 392.79 €	89 427 507.58 €	895 667.49 €	2 594 782.28 €
<i>Restes à réaliser*</i>	14 851.50 €	7 000.00 €		-7 851.50 €
Total	87 743 244.29 €	89 434 507.58 €	895 667.49 €	2 586 930.78 €

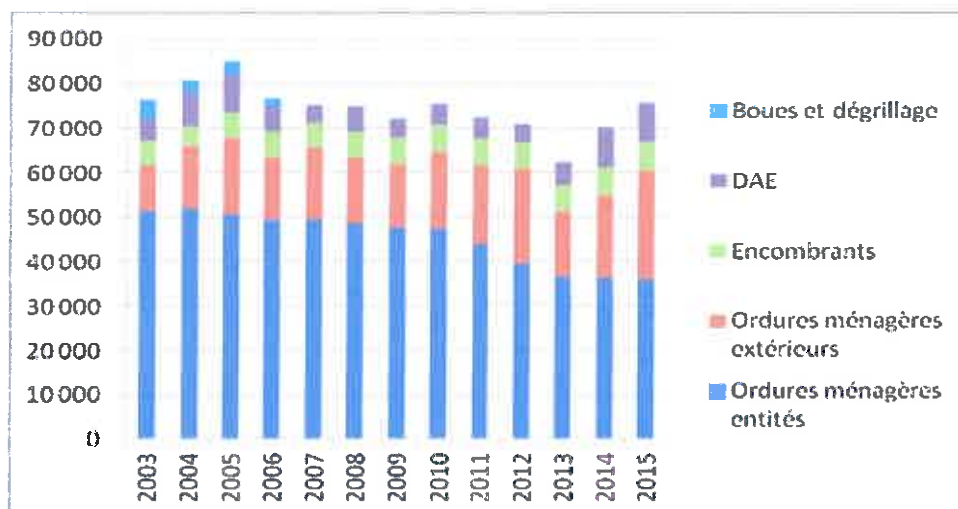
Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion arrêté par le Comptable.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées mais non encore réalisées à la clôture de l'exercice. Il s'agit :

- en dépenses, d'un solde de travaux, ainsi que d'achats (vanne et pièces pompes)

- en recettes, d'une subvention de l'ADEME attribuée suivant décision initiale du 3 décembre 2013

S'agissant d'un syndicat comme le SERTRID, la photographie de la situation financière du compte administratif se lit parallèlement avec les conditions d'exploitation de l'Ecopôle. C'est, en 2015, un contexte favorable, bonifié par des apports extérieurs qui permettent de traiter un gisement significatif. Avec 75 717 tonnes traitées, l'exercice 2015 est le plus prolifique depuis 2007.



Evolution des gisements traités, de 2003 à 2015

Enfin, pour l'examen détaillé du compte administratif et afin de permettre la comparaison avec les exercices antérieurs, il y a lieu de neutraliser les écritures d'ordre relatives au réaménagement des emprunts structurés dans le cadre du fonds de soutien. Ces écritures, retracées dans la décision budgétaire modificative n° 3 de l'exercice (délibération CS 9.10 du 8 décembre 2015), impactent à hauteur de 25 406 K € la section de fonctionnement, et de 49 866 K € la section d'investissement.

1. Dépenses d'investissement

1.1 Vue d'ensemble dépenses réelles

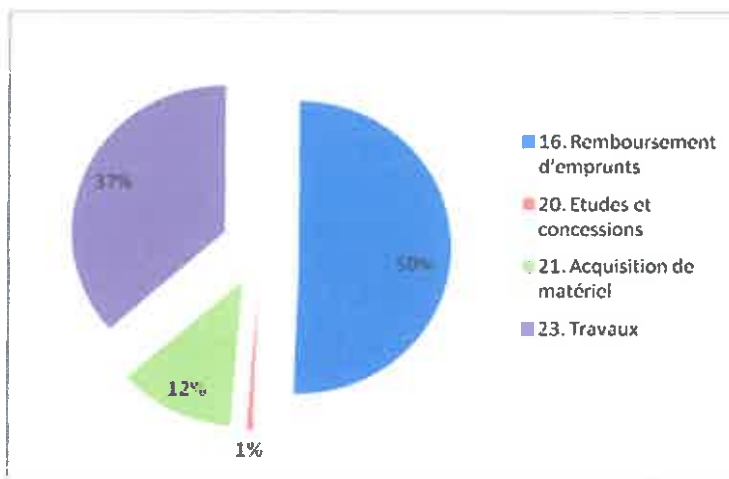
Les dépenses réelles d'investissement progressent de 8.28% par rapport à 2014 (+ 204 K €). Cette progression concerne principalement les dépenses d'équipement, elle est moins sensible pour la charge du remboursement de la dette en capital.

Le bilan financier traduit ainsi la priorité forte accordée aux investissements usine, dans l'objectif d'un taux de disponibilité bonifié des installations.

	2013	2014	2015	Ecart	Evolution
20. Frais d'études/concessions et droits	7	30	18	-12	-40.00%
21. Acquisition de matériel	638	240	327	87	36.25%
23. Travaux	602	920	976	56	6.09%
Total dépenses d'équipement	1 247	1 190	1 321	131	11.01%
16. Remboursement dette en capital	1 228	1 274	1 347	73	5.73%
Total dépenses réelles	2 475	2 464	2 668	204	8.28%

Dépenses réelles d'investissement 2013-2015, en K €

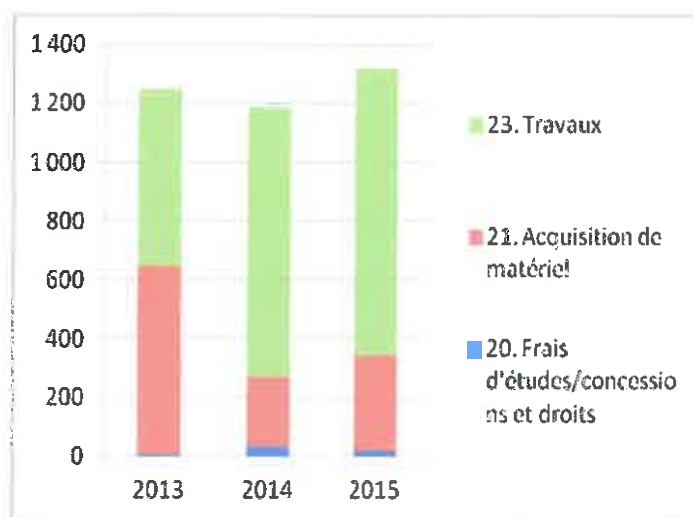
Les dépenses réelles d'investissement sont constituées à 50% par des dépenses financières, qui correspondent au remboursement de la dette en capital. La montée en charge des dépenses financières correspond au profil d'amortissement progressif de la dette. Elle reste encore peu marquée entre 2014 et 2015.



Ventilation par chapitre des dépenses d'investissement 2015

1.2 Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement ont donné lieu à réalisation à hauteur de 1.3 M €, soit une hausse de 11 % par rapport à 2014 (131 K €).



Evolution en K € des dépenses d'équipement 2013-2015

Dans le détail, on relèvera que l'accent a plus particulièrement porté sur le poste travaux, avec des réalisations qui sont les plus élevées des trois derniers exercices. On citera principalement les travaux de fumisterie (213 K €) et les travaux chaudières (630 K € dont 197 K € pour la voûte de la ligne 2).

L'effort est effectivement sensible avec trois exercices consécutifs portant sur des réalisations de l'ordre de 1.2 M €, à minima.

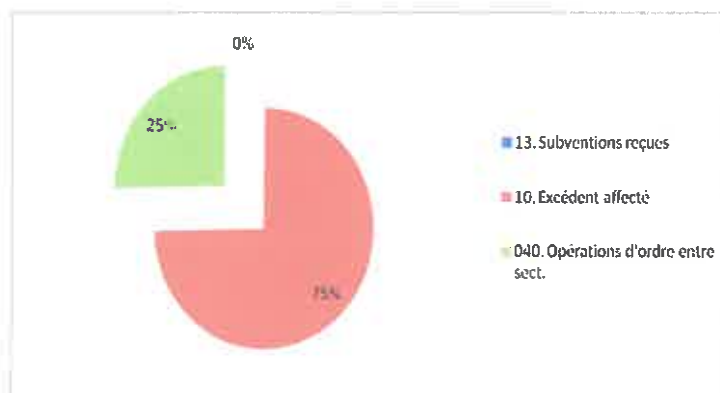
2. Recettes d'investissement

La totalité de nos recettes d'investissement sont des recettes propres : subventions, recettes financières (excédent capitalisé), opérations d'ordre entre sections. Le recours à l'emprunt est ainsi exclu.

13. Subventions reçues	0
10. Excédent affecté	1 795
total recettes financières	1 795
total recettes réelles	1 795
040. Opérations d'ordre entre sect.	608
Total recettes	2 403

Recettes d'investissement 2015, en K €

Le SERTRID a ainsi tenu sa ligne directrice qui est de ne pas mobiliser de nouveaux financements.



Ventilation des recettes d'investissement 2015

La capacité d'autofinancement reste préservée : les marges dégagées ont permis le remboursement de la dette en capital et la prise en charge des investissements nécessaires au maintien du niveau de performance de l'outil industriel.

3. Dépenses de fonctionnement

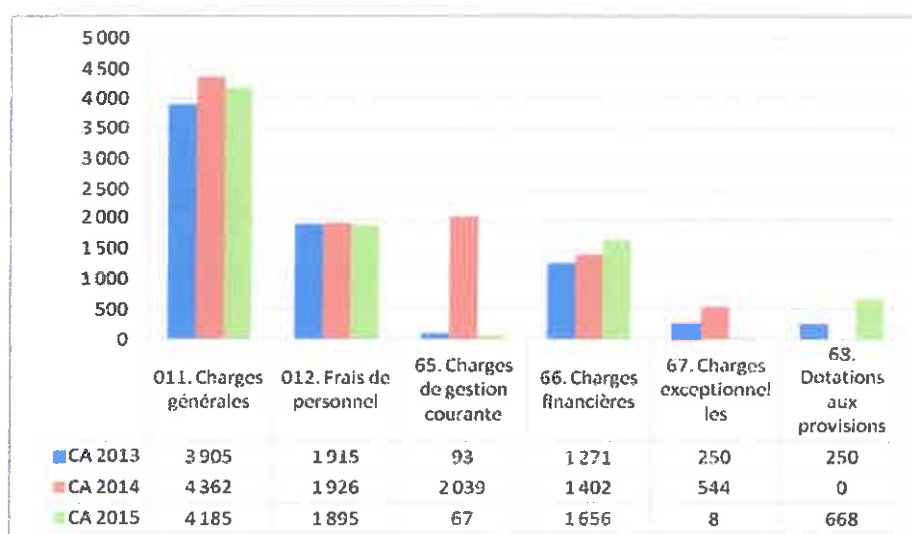
3.1.1 Cadre général

Les dépenses réelles de fonctionnement, hors TGAP, apparaissent en première lecture en baisse de près de 17.50% par rapport à 2014.

En première lecture seulement, dans la mesure où le compte 65 comporte en 2014 une écriture d'admission en créance éteinte de 1 944 K €, qui tronque les bases de comparaison entre les deux exercices.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015		
		hors TGAP		Ecart	Evolution
011. Charges générales	3 905	4 362	4 185	-177	-4.06%
012. Frais de personnel	1 915	1 926	1 895	-31	-1.61%
65. Charges de gestion courante	93	2 039	67	-1 972	-96.71%
total dépenses gestion courante	5 913	8 327	6 147	-2 180	-26.18%
66. Charges financières	1 271	1 402	1 656	254	18.12%
67. Charges exceptionnelles	481	544	8	-536	-98.53%
68. Dotations aux provisions	250	0	668	668	
total dépenses réelles	7 915	10 273	8 479	-1 794	-17.46%

Dépenses réelles de fonctionnement en K €, hors TGAP

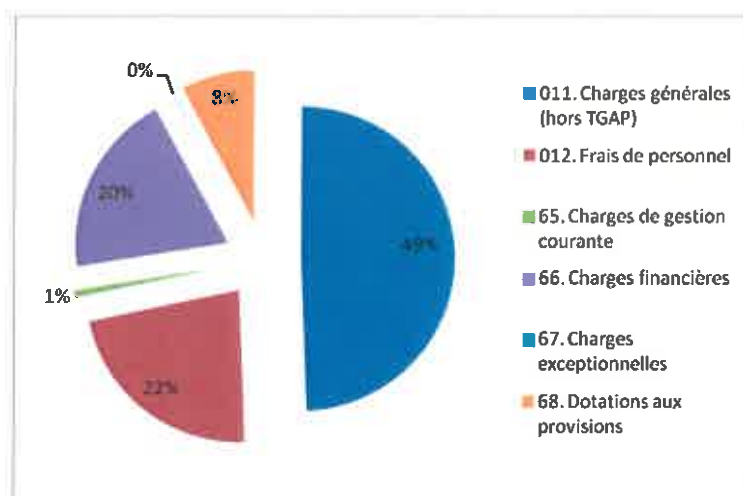


Évolution des dépenses réelles de fonctionnement 2013-2015, hors TGAP

Après neutralisation de cette écriture, les dépenses de gestion courante 2014 sont ramenées à 6 383 K € et les dépenses réelles à 8 329 K €. Soit une **progression 2015/2014 négative des charges de gestion courante (- 236 K € soit 3.70%)**, et une **hausse des dépenses réelles de 150 K € (1.80%)**.

Sur ces bases, la structure d'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement hors TGAP fait apparaître, pour l'exercice 2015, des postes majeurs qui sont :

- les charges générales (49%)
- les frais de personnel (22%)
- les charges financières (20%)

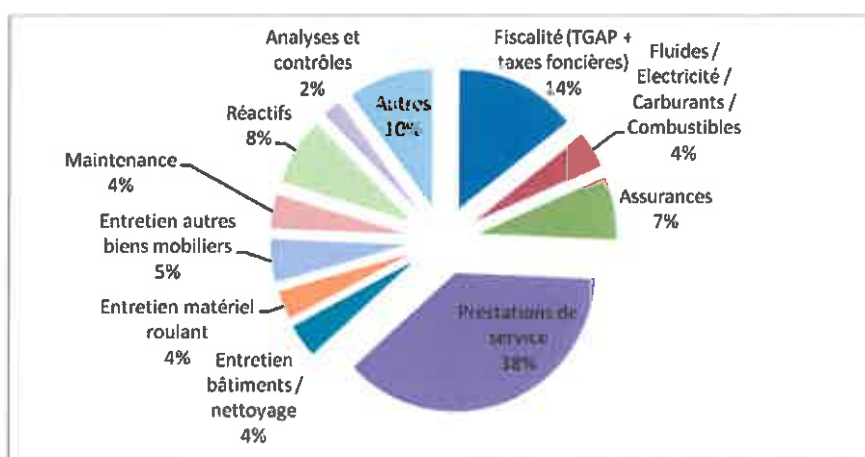


Ventilation des charges de fonctionnement 2015 hors TGAP

3.1.2 Détail des dépenses réelles

Les charges générales sont constituées à 38% par les prestations de service, poste principal de dépenses devant les dépenses à caractère fiscal (14%). Ci-après ventilation, en K € :

Fiscalité (TGAP + taxes foncières)	685
Fluides / Electricité / Carburants / Combustibles	196
Assurances	358
Prestations de service	1 808
Entretien bâtiments / nettoyage	194
Entretien matériel roulant	165
Entretien autres biens mobiliers	245
Maintenance	196
Réactifs	386
Analyses et contrôles	110
Autres	484
	4 827



Répartition des charges générales 2015, TGAP incluse

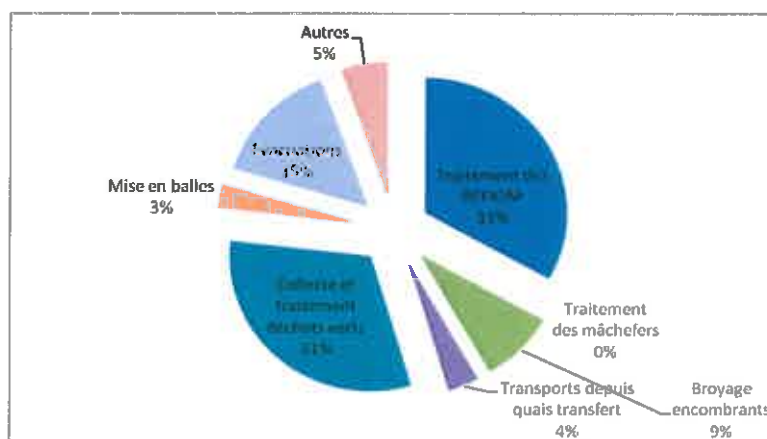
Parmi ces prestations de service, on identifie notamment les conséquences de situations d'exploitation dégradées : les évacuations et la mise en balles pèsent à hauteur de 319 K €, au cours d'un exercice marqué notamment par un mouvement social interne ayant conduit à l'interruption de l'activité pendant deux semaines (coût global pour le SERTRID : 372 K €).

A l'inverse, la totalité du gisement mâchefers a été valorisée dans le cadre du contrat Transroute, à coût zéro pour le SERTRID. Une mise en CET aurait coûté au SERTRID environ 725 K € (soit pour les entités, 17 € supplémentaire la tonne OM et encombrants, représentant une hausse de 12%).

Enfin, le marché transport a été soldé en cours d'exercice suite à la reprise de l'activité totalement en régie ; le budget de 65 K € est résiduel et correspond au tonnage contractuel dû au prestataire.

De manière détaillée, ces prestations de service se décomposent de la manière suivante :

Traitement des REFIOM	598
Traitement des mâchefers	0
Broyage encombrants	156
Transports depuis quais transfert	65
Collecte et traitement déchets verts	570
Mise en balles	50
Evacuations	269
Autres	100
	1 808



Ventilation des prestations de service 2015 par poste

Les frais de personnel sont maîtrisés et s'inscrivent même en baisse de 31 K € (- 1.61 %), ce qui s'explique principalement par le décalage entre les entrées et les sorties en cours d'exercice.

Nos charges de gestion courante, après neutralisation de l'écriture d'admission en créance éteinte effectuée en 2014, s'inscrivent à la baisse sous l'effet de la réduction du nombre de vice-présidences en cours d'exercice.

Les charges financières versées sont en hausse de 18.12% : c'est la conséquence de l'entrée en phase structurée des deux prêts hors charte, débouclés en fin d'exercice dans le cadre du fonds de soutien, et le paiement pour moitié des intérêts, conformément à l'accord transactionnel signé avec SFIL.

Elles doivent être agrégées avec le chapitre 68, soit la provision pour risques financiers constituée sur l'exercice, qui correspond au solde des intérêts appelé à être versé en 2016. Cet agrégat représente une charge de 2 324 K € (soit 27.40% des dépenses réelles de fonctionnement).

Enfin, les charges exceptionnelles sont marginales.

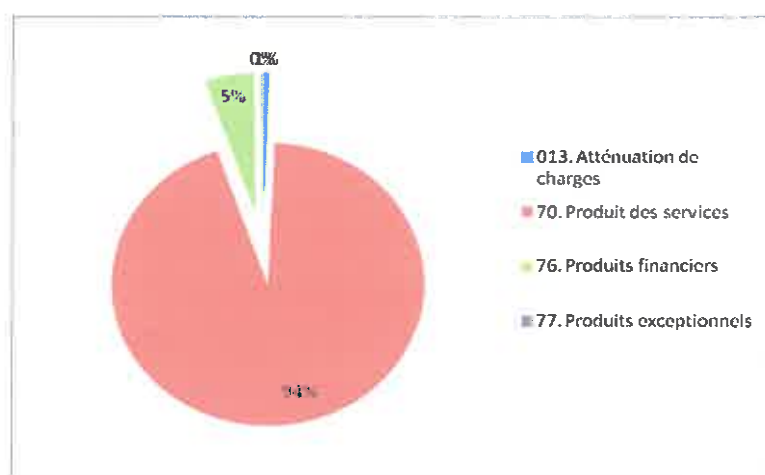
4. Recettes de fonctionnement

4.1 Vue d'ensemble

Le produit des services représente 94% des recettes réelles de fonctionnement, hors reprise sur provisions, ce qui correspond au principe de financement de la structure sur la base des tonnages traités, qu'il s'agisse des membres ou des extérieurs.

	2013	2014	2015	Ecart	Evolution
013. Atténuation de charges	58	62	69	7	11.29%
70. Produit des services	8 445	9 926	11 001	1 075	10.83%
Total recettes gestion courante	8 503	9 988	11 070	1 082	10.83%
76. Produits financiers	477	577	604	27	4.68%
77. Produits exceptionnels	92	240	22	-218	-90.83%
78. Reprise sur provisions	0	2 916	0	-2 916	-100.00%
Total recettes réelles	9 072	13 721	11 696	-2 025	-14.76%

Evolution recettes réelles 2013-2015



Ventilation des recettes réelles de fonctionnement 2015

Le produit des services est en forte hausse par rapport à 2014 (près de 11 %, soit plus de 1 M €), conséquence directe et immédiate d'une courbe des tonnages entrants dynamisée par les apports extérieurs.

Ces apports conjoncturels bonifient les conditions d'exploitation. Néanmoins, ils confirment la fragilité, déjà identifiée, d'un modèle économique qui repose sur une structure de recettes entièrement liée aux tonnages incinérés, directement ou indirectement (recette électrique).

4.2 Détail du produit des services

L'exercice 2015, du point de vue de l'exploitation, prolonge la dynamique positive d'exploitation grâce à l'inversion de la baisse des déchets entrants : les apports conjoncturels (Bas-Rhin, Haute-Saône) sont déterminants dans le bilan d'exploitation de l'Ecopôle (plus de 25% du gisement total OM) et permettent d'atteindre un gisement annuel traité de 75 717 tonnes.

Les recettes, adossées à l'évolution du tonnage traité, se répartissent de la façon suivante :

	Recettes 2013	Recettes 2014	Recettes 2015	Ecart n/n-1	Evol°
Ordures ménagères (traitement et transport)	5 805	6 458	6 936	478	7.40%
Vente d'électricité	372	739	1 295	556	75.24%
Déchets verts	858	1 038	879	-159	-15.32%
Encombrants (traitement et transport)	747	807	907	100	12.39%
DAE	474	765	825	60	7.84%
Ferreux-non ferreux	169	98	138	40	40.82%
Dégrillage	20	21	21	0	0.00%
	8 445	9 926	11 001	1 075	10.83%

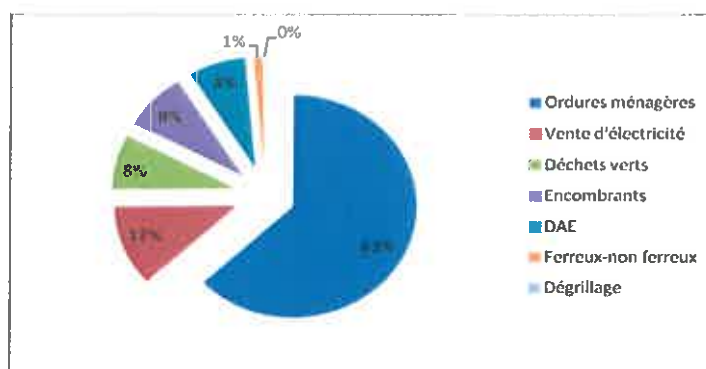
Deux postes en particulier demandent à être ressortis :

- les recettes ordures ménagères (+ 7.40%, soit 478 K €), qui progressent avec le double levier des apports et du tarif
- la recette électrique (+ 556 K €, soit 75.24%), dont l'augmentation s'explique par l'effet conjoint d'un gisement annuel traité de plus de 75 000 tonnes, une disponibilité des deux lignes permettant un fonctionnement optimisé notamment en période hivernale de prix de rachat majoré

S'agissant des autres postes principaux, l'évolution des recettes est corrélée à l'évolution des gisements traités (encombrants, DAE, déchets végétaux), avec une modulation en fonction du tarif.

Le dégrillage reste un poste marginal, les ferreux et non-ferreux progressent certes fortement (40 K € soit 40.82%), mais ils pèsent peu sur le volume global des recettes.

Celles-ci sont apportées à 63 % par le traitement des ordures ménagères. Les partenariats extérieurs restent prépondérants en termes d'exploitation : plus de 40% du tonnage global OM et près de 30 % des recettes correspondants en sont directement issus.



Ventilation du produit des services 2015

5. Autres éléments de présentation

5.1 Déchets végétaux

Les éléments spécifiques aux déchets végétaux, extraits du compte administratif 2015, sont présentés ci-après.

Dépenses		Recettes	
Prestation de service	570 603.51 €	Facturation du service :	
Location de bennes	715.00 €		
Déplacements passerelles	1 920.00 €		
Réparation passerelle	678.00 €		
Frais de structure (8.5%)	48 782.90 €		
Affectation budget	256 491.39 €		
	879 190.80 €		879 190.80 €

5.2 Coûts d'incinération

Le SERTRID supporte majoritairement des coûts fixes, déliés des tonnages traités. Les charges variables, adossées au tonnage, sont constituées par l'achat d'électricité, les réactifs, les prestations de service, la TGAP.

Sur la base des éléments extraits du compte administratif 2015, et au regard des tonnages traités pendant l'exercice, les coûts d'activité peuvent être ressortis comme suit :

	Charges fixes/T	Charges variables/T	Charges cumulées/T
Hors amortissements et hors GER	100.21 €	30.53 €	130.74 €
Hors amortissements et avec GER	117.67 €	30.53 €	148.20 €

Le coût moyen à la tonne facturé aux entités (OM, encombrants et dégrillage), proportionnellement aux gisements traités, s'établit pour l'exercice à 135.56 €.

Les tarifs extérieurs s'inscrivent quant à eux dans un contexte concurrentiel et sont arrêtés au cas par cas. Ils permettent au SERTRID de capter des gisements complémentaires, générateurs de recettes qui viennent en atténuation des tarifs entités et bonifient le modèle économique du syndicat.

5.3 Capacité d'autofinancement

Recettes réelles de fonctionnement	11 696 K €
Dépenses réelles de fonctionnement	9 123 K €
CAF brute	2 573 K €
Remboursement capital de la dette	1 346 K €
CAF nette	1 227 K €

La CAF brute est largement excédentaire sur l'exercice, la CAF nette est quant à elle cependant inférieure aux dépenses d'équipement réalisées sur l'exercice (1 321 K € soit un solde négatif de 94 K €).

La présentation du compte administratif ne donne pas lieu à question particulière en tant que telle. Le volet déchets verts suscite néanmoins des réactions et crée le débat au sein de l'assemblée.

C'est en premier lieu Monsieur MIESCH qui demande le détail des postes budgétaires, considérant que les éléments contenus dans le rapport sont insuffisants. Il rappelle la demande d'un budget annexe et regrette que la solidarité financière, souvent mise en avant, s'opère selon lui en définitive au seul détriment des petites entités, dont il est estime que c'est la mort programmée.

Monsieur le Président répond au contraire que la posture du SERTRID tend précisément à l'inverse.

Monsieur MIESCH déplore également ne pas avoir été informé préalablement de la démarche de la Chambre Régionale des Comptes au sujet du tri. Le SICTOM a en effet été questionné par écrit à ce propos. Il précise que la CRC l'a autorisé à en faire état, le sujet étant cependant resté en comité restreint.

Monsieur HELLE confirme que la CCST a été destinataire du même courrier de la part de la CRC.

Monsieur le Président indique découvrir cette démarche. Il précise qu'à ce stade du contrôle, les observations reçues sont des observations provisoires et qu'elles sont couvertes par la confidentialité. Cette confidentialité est ainsi strictement respectée par le SERTRID. Seules les observations définitives sont communiquées à l'assemblée.

Monsieur BONIN revient au dossier déchets verts, il regrette que les différentes assemblées, hors la CAB, aient invalidé ou s'approprient à invalider les conclusions du groupe de travail, alors que celles-ci ont été votées par le Comité Syndical du SERTRID. Il s'interroge sur l'intérêt de mettre en place ce type d'initiative, dès lors que le groupe de travail se trouve décrédibilisé au terme de la démarche.

Monsieur MIESCH précise que le Comité du SICTOM n'a pas dit non, mais qu'il souhaitait davantage d'informations. Il rappelle au demeurant que le SICTOM est souvent acteur en termes de mutualisation (par exemple, caractérisations).

Monsieur HELLE ajoute que la CCST votera contre et qu'elle est en attente d'éclaircissements.

Monsieur BONIN informe que la CAB, de son côté, a donné son accord. La modification n'est rien de plus que la correction d'une anomalie juridique, pour renvoyer aux entités la collecte des déchets verts qu'elles exercent dans les faits.

Monsieur le Président ne comprend pas la position du SICTOM et de la CCST et déplore la perte de temps dans ce dossier.

Monsieur BRUCKERT trouve anormal que le SERTRID ne finance pas les aménagements de quai alors qu'il a la compétence déchets verts. L'accès au moyen des passerelles pose en effet difficulté dans certains cas. Au surplus, le nettoyage est à la charge des communes.

Enfin, Monsieur MIESCH redemande la communication de l'étude CALIA sur la tarification.

Monsieur REY clôt les échanges, et prend acte de la demande d'un document plus détaillé concernant les déchets verts.

Ceci exposé,

Monsieur Olivier DEROY, Président du S.E.R.T.R.I.D en exercice, se retire de la salle et ne prend pas part au vote

Le Comité Syndical, sous la présidence de M. Pierre REY, à l'UNANIMITE (15 votants) :

- **APPROUVE le compte administratif 2015, dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;**
- **ARRETE les résultats définitifs tels que détaillés ci avant ;**
- **CONSTATE la conformité de ces résultats avec ceux du compte de gestion du Comptable.**

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D, le 29 mars 2016, ladite délibération ayant été affichée par extrait le - 5 AVR. 2016 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Dépôt en Préfecture le - 5 AVR. 2016

POUR EXTRAIT CONFORME

Bourogne, le 5 avril 2016

Le Président

Olivier DEROY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



Préfecture du Terr. de Belfort

- 5 AVR. 2016

Service Courrier